Direction générale des services Direction des affaires générales (DAG) Service des affaires institutionnelles (SAI) Bureau des conseils et des élections (CF/CS)



CANDIDATURE À L'ÉLECTION DES REPRESENTANTS DES ÉLÈVES AU CONSEIL SCIENTIFIQUE¹

Scrutins des 14-15 et 28-29 mai 2024

À compléter en lettres capitales, de manière lisible, et à signer par le candidat titulaire et le candidat suppléant. Il doit être adressé, accompagné de l'attestation de scolarité des candidats concernés², au service des affaires institutionnelles selon l'une des modalités suivantes :

- par courriel contre récépissé³ à l'adresse suivante : sai@lecnam.net ;
- par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Cnam, Service des affaires institutionnelles - Élections CS-CF, 292 rue Saint-Martin, 75141 Paris Cedex 03 ;
- en main propre contre récépissé², auprès du service des affaires institutionnelles, 292 rue Saint-Martin, cours Lavoisier, bureau 9b.0.30 (sur rendez-vous pris auprès de sai@lecnam.net horaires indicatifs : 9h-12h 13h-17h30).

La date limite de réception des candidatures et des professions de foi est fixée au 24 avril 2024 à 16 heures

PARTIE À REMPLIR PAR LE CANDIDAT TITULAIRE	PARTIE À REMPLIR PAR LE CANDIDAT SUPPLÉANT
• Nom :	• Nom :
· Prénom :	• Prénom :
· Téléphone :	· Téléphone :
· Courriel :	· Courriel :
déclare me porter candidat en qualité de représentant TITULAIRE des élèves à l'élection au <u>conseil scientifique</u>	déclare me porter candidat en qualité de représentan SUPPLÉANT des élèves à l'élection au <u>conseil scientifiqu</u>
Mon suppléant est :	Mon titulaire est :
• Nom :	• Nom :
· Prénom :	· Prénom :
• Fait à, le	• Fait à , le
Signature du candidat titulaire :	Signature du candidat suppléant :
<u>Cocher la ou les cases corre</u>	spondantes, le cas échéant :
 Nous annexons à la présente déclaration notre pro Nous autorisons la publication sur le site Internet du 	

¹ Seules sont recevables les déclarations de candidatures portant les nom, prénom et signature du candidat titulaire <u>et</u> du candidat suppléant, tous deux valablement inscrits sur la liste électorale, déposées dans les délais fixés par l'Administrateur général.

² Téléchargeable sur le portail des élèves du Cnam à l'adresse : <u>https://portaileleve.cnam.fr</u>

³ Le récépissé délivré n'atteste pas de la recevabilité de la candidature.

⁴ La publication sur internet des candidatures et professions de foi est conditionnée à l'accord de l'ensemble des candidats.